



**Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne en médiation scientifique, culturelle et communication, session 2024, dans l'académie de MONTPELLIER.**

Le président de l'Université de Montpellier ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2024 ;

**DÉCIDE :**

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs), emploi-type Technicien-ne en médiation scientifique, culturelle et communication, au titre de l'année 2024, dans l'académie de MONTPELLIER :

Monsieur PONS Sébastien, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, président, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur PARIS Patrick, ingénieur d'études de classe normale, vice-président, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur CASTEX Eric, ingénieur d'études hors classe, expert, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, Toulouse.

Madame ROBIN Hannah, ingénieure d'études de classe normale, experte, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame HURTREZ-BOUSSES Sylvie, professeure des universités de classe exceptionnelle, Université de Montpellier, Montpellier.

Madame RABIA Valérie, ingénieure de recherche et de formation, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 16/05/2024

Le Président de  
l'Université de Montpellier

  
Philippe AUGÉ